

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique

2011

**CNIDEP**



## SOURCE D'INFORMATION :

- Rapport de la Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique
- Plan d'action 2011 pour l'efficacité énergétique de la commission européenne
- Communiqué et dossier de presse du MEDDTL sur ce sujet.
- Programme d'action pour l'efficacité énergétique issu de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique



## PREAMBULE :

Le Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique (PAEE) de 2006 arrivant à échéance en 2012, la commission européenne a adopté le 8 mars 2011, un nouveau PAEE qui lui succédera. Il contient un ensemble de mesures visant à atteindre un objectif de 20% d'économie d'énergie primaire au niveau de l'Union Européenne en 2020.

Suite à cette mesure, la France a lancé le 31 mai 2011, une Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique (TRNEE). Son objectif était d'approfondir les mesures du Grenelle de l'environnement, d'explorer de nouveaux gisements d'économies d'énergie, de nouvelles idées et de nouveaux systèmes pour atteindre voire même dépasser l'objectif de 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique du pays.

Cette table ronde a mené le 16 décembre dernier à un programme national d'actions pour l'efficacité énergétique, présenté par le ministère, avec des premières mesures opérationnelles dès début 2012.

Note de veille



# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

## → De la Table Ronde Nationale sur l'Efficacité Energétique (TRNEE) au Programme d'Action pour l'Efficacité Energétique (PAEE).

LA TRNEE « *devait conduire à un grand plan d'actions, avec des mesures concrètes et partagées permettant de créer des emplois locaux, d'alléger la facture énergétique, de rendre les entreprises plus compétitives et d'améliorer l'efficacité de l'Etat et des collectivités territoriales.* »

Trois groupes de travail sur les thématiques suivantes ont ainsi été créés :

- Pouvoir d'achat pour les ménages
- Compétitivité pour les entreprises
- Efficacité pour les collectivités territoriales et pour l'Etat

Fin novembre, ces groupes composés de tous les acteurs nationaux compétents ont proposé 120 actions pouvant être mises en place dans ces trois domaines.

Le 16 décembre dernier, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transport et du Logement s'est fortement inspiré des travaux de la TRNEE pour créer un Programme National d'Actions pour l'Efficacité Energétique en France avec des mesures opérationnelles dès 2012.

27 actions ont ainsi été choisies, sur les trois secteurs définis.

Elles sont classées en quatre chapitres détaillés comme suit :

### - Amélioration de la compétitivité des entreprises :

- Soutenir les travaux d'économies d'énergie dans les entreprises
- Soutenir une offre de services et technologies propres à l'efficacité énergétique
- Soutenir les changements de comportements

### - Réduction des consommations et les factures énergétiques des ménages, avec une attention particulière aux ménages précaires :

- Accélérer la rénovation thermique de l'habitat
- Soutenir l'utilisation d'équipements plus performants
- Renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens

### - Renforcement du rôle moteur et exemplaire des pouvoirs publics :

- Accélérer la prise en compte de l'efficacité énergétique dans la commande publique
- Accélérer la rénovation de l'éclairage public
- Développer les solutions de mobilité durable
- Dégager de nouvelles ressources

### - Amélioration de l'efficacité énergétique grâce aux technologies numériques :

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat - 2011

## → Programme d'Action pour l'Efficacité Energétique : Liste des actions

Dans les tableaux qui suivent, vous pourrez identifier les mesures choisies et le calendrier indicatif pour chacune d'entre elles.

### - Amélioration de la compétitivité des entreprises :

Mesures	Calendrier indicatif
<b>Soutenir les travaux d'économies d'énergie dans les entreprises</b>	
<b>Action 1 :</b> Prêter 100 M€ à taux bonifiés de 2% (distribués par OSEO) pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux d'économies d'énergie	Dépôt des dossiers à partir de février 2012
<b>Action 2 :</b> Etudier la mise en place d'un tarif d'achat de l'électricité produite par la chaleur perdue	Septembre 2012
<b>Action 3 :</b> Amplifier le dispositif des certificats d'économie d'énergie avec une troisième période 21014-2016 plus ambitieuse.	Concertation mars 2012
<b>Soutenir une offre de services et technologies propres à l'efficacité énergétique</b>	
<b>Action 4 :</b> Inciter à la qualification des professionnels du bâtiment pour améliorer la qualité des travaux en mettant en place une conditionnalité des aides publiques.	Incitation depuis nov. 2011 Et obligation visée en 2014
<b>Soutenir les changements de comportements</b>	
<b>Action 5 :</b> Fixer une obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales de 1h à 6h du matin	Entrée en vigueur 1 <sup>er</sup> juillet 2012
<b>Action 6 :</b> Etudier une obligation d'extinction des éclairages extérieurs et intérieurs des bâtiments non résidentiels	1 <sup>er</sup> trimestre 2012
<b>Action 7 :</b> Mettre en place des accords volontaires entre les entreprises de l'offre d'équipements et celles de la demande énergétique	1 <sup>er</sup> accord janvier 2012
<b>Action 8 :</b> Lancer un appel à projets ministériel sur les thèmes de l'information, de la formation et de l'innovation	Mars 2012
<b>Action 9 :</b> Mettre en ligne un site internet ADEME dédié à l'efficacité énergétique pour les entreprises	Mars 2012
<b>Action 10 :</b> Inciter à mettre en œuvre la norme ISO 50001 (Système de management de l'énergie) en bonifiant les certificats d'économies d'énergie concernés	Mars 2012
<b>Développer de nouveaux modèles de contrat et de financement</b>	
<b>Action 11 :</b> Permettre l'accès à la TVA à 7% pour les travaux d'économie d'énergie lorsque leurs bénéficiaires ont recours au tiers financement	Janvier 2012

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

- Réduction des consommations et les factures énergétiques des ménages, avec une attention particulière aux ménages précaires :

Mesures	Calendrier indicatif
<b>Accélérer la rénovation thermique de l'habitat</b>	
<b>Action 1 :</b> Approfondir les dispositifs d'aide à la rénovation thermique de l'habitat : - Cumul du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro - Extension de l'éco prêt à taux zéro aux syndicats de copropriété	Mise en œuvre début 2012
<b>Action 2 :</b> Fiabiliser les diagnostics de performance énergétique (DPE) : - amélioration de la méthodologie - renforcement de la transparence - renforcement de la qualification et du contrôle des diagnostiqueurs	1 <sup>er</sup> semestre 2012
<b>Action 3 :</b> Renforcer le programme « Habiter mieux » : - Soutien des fournisseurs d'énergie pour sortir les ménages modestes de la précarité énergétique - Relèvement de la prime « Habiter mieux »	Relèvement de la prime à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Action 4 :</b> Automatiser l'attribution des tarifs sociaux pour le gaz et l'électricité	Début 2012
<b>Action 5 :</b> Reconduire l'éco-prêt logement social (éco-PLS) pour les bailleurs sociaux	Réalisé depuis décembre 2011
<b>Action 6 :</b> Lancer une étude pour favoriser la vente des biens immobiliers les moins consommateurs en énergie	Juin 2012
<b>Action 7 :</b> Etudier l'explicitation des critères énergétiques dans les textes sur la décence dans le parc locatif	Mai 2012
<b>Soutenir l'utilisation d'équipements plus performants</b>	
<b>Action 8 :</b> Renforcer le malus annuel sur les voitures les plus consommatrices	1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Action 9 :</b> Réviser la taxe sur les véhicules de société	Nouveau barème 1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens</b>	
<b>Action 10 :</b> Lancer une campagne d'information grand public sur la performance énergétique des équipements (intégrée aux campagnes institutionnelles de l'ADEME)	1 <sup>er</sup> trimestre 2012

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

- Renforcement du rôle moteur et exemplaire des pouvoirs publics :

Mesures	Calendrier indicatif
<b>Accélérer la prise en compte de l'efficacité énergétique dans la commande publique</b>	
<b>Action 1</b> : Consolider les réseaux d'acheteurs publics existants et les étendre aux régions non couvertes	A compter de janvier 2012
<b>Action 2</b> : Lancer un grand plan d'achat public « performance énergétique »	Juin 2012
<b>Accélérer la rénovation de l'éclairage public</b>	
<b>Action 3</b> : Apporter une subvention de l'ADEME aux communes de moins de 2 000 habitants pour réaliser une rénovation de leur éclairage public	Février 2012
<b>Développer les solutions de mobilité durable</b>	
<b>Action 4</b> : Mettre en place une charte nationale sur la « logistique du dernier km sobre en énergie » avec les acteurs de la logistique et les collectivités locales	Mars 2012
<b>Dégager de nouvelles ressources</b>	
<b>Action 5</b> : Développer de nouveaux mécanismes de financement des projets des petites collectivités : - soutien en investisseur de la Caisse des Dépôts ou de ses filiales - levée de freins réglementaires - réalisation de guides méthodologiques	2 <sup>ème</sup> trimestre 2012

- Amélioration de l'efficacité énergétique grâce aux technologies numériques :

Mesures	Calendrier indicatif
<b>Améliorer l'efficacité énergétique grâce aux technologies numériques</b>	
<b>Action 1</b> : Mobiliser les investissements d'avenir (prise de participation ou prêts non bonifiés) pour accompagner en investissement les acteurs du développement des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique grâce au numérique	Courant 2012

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

## → Programme d'Action pour l'Efficacité Energétique : Actions impactantes pour l'artisanat

Dans ce chapitre nous allons décrire plus précisément les actions impactantes pour le monde de l'artisanat.

### Action 1 :

**Prêter 100 M € à taux bonifiés de 2 % pour aider les entreprises de moins de 50 salariés à réaliser des travaux d'économies d'énergie.**

#### DESCRIPTION :

**Les TPE et les PME, de moins de 50 salariés**, peuvent rencontrer certaines difficultés de financement bancaire, notamment pour des programmes importants ou pour des opérations dont les taux de rentabilité sont relativement faibles (5 à 10 %).

Accessibles aux TPE et PME de moins de 50 salariés et de plus de 3 ans, **le prêt éco-énergie à 2 %** pour les TPE sera géré et distribué par OSEO.

Le montant devra être compris entre **10 et 50 k€**, il pourra être accompagné d'un prêt classique de même montant bénéficiant d'une intervention en garantie d'OSEO.

L'assiette du prêt sera constituée d'un **nombre limité d'opérations d'économies d'énergie** éligibles et plus particulièrement sur les postes fortement consommateurs d'énergie (*moteurs, pompes à chaleur, production d'air comprimé ou de froid, éclairage, production d'eau chaude, installation de comptage, banc d'essai, etc.*).

**L'enveloppe totale du prêt est de 100 M€.**

Elle sera déployée début 2012 et distribuée par les directions régionales d'OSEO.

Les premiers dossiers pourront être déposés à partir de **février 2012**.

### Action 2 :

**Inciter à la qualification des professionnels du bâtiment pour améliorer la qualité des travaux en mettant en place une conditionnalité des aides.**

#### DESCRIPTION :

D'importants dispositifs publics ont été engagés pour soutenir la mise en œuvre du Grenelle Environnement dans le secteur du bâtiment (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro...).

Une condition de réussite reste actuellement à remplir : **l'identification par les clients de la compétence des entreprises réalisant des travaux concourant à améliorer la performance énergétique des bâtiments.**

La charte d'engagement relative à la « **Reconnaissance Grenelle Environnement** », signée le 9 novembre 2011, est le point phare de cette condition.

Il est ainsi envisagé de **réserver l'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro et du crédit d'impôt développement durable aux travaux réalisés par des professionnels titulaires de la qualification « Reconnu Grenelle Environnement » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.** Les collectivités locales seront invitées à conditionner également leurs aides à cette qualification.

# Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

## Action 3 :

Fixer une obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales entre 1h et 6h du matin.

### DESCRIPTION :

***Le décret d'application fixant l'obligation d'éteindre les enseignes lumineuses entre 1h et 6h du matin entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2012.***

Cette obligation constituera pour les entreprises une source d'économies financières et énergétiques conséquentes.

En tout état de cause, la durée de fonctionnement des dispositifs lumineux doit être cohérente avec la vie sociale et la présence effective des citoyens dans l'espace public.

## Action 4 :

Mettre en ligne un site internet ADEME dédié à l'efficacité énergétique pour les entreprises

### DESCRIPTION :

Afin de mieux ***expliquer l'efficacité énergétique aux entreprises*** – et en particulier aux ***Très Petites Entreprises et PME*** -, un ***site internet sera mis à leur disposition en mars 2012*** recensant ***l'ensemble des réglementations et des dispositifs d'aides*** sur les thèmes de l'efficacité énergétique.

Il présentera aussi ***divers outils d'aide à la décision*** incitant les entreprises à réaliser des opérations permettant une amélioration de leur efficacité énergétique.

## Action 5 :

Approfondir les dispositifs d'aide à la rénovation thermique de l'habitat :  
- Cumul du crédit d'impôt développement durable et de l'éco-prêt à taux zéro.

### DESCRIPTION :

L'Etat va permettre de cumuler le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes.

***Ce cumul sera établi, sous condition de ressources, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.***

## Action 6 :

Renforcer le malus annuel sur les voitures les plus consommatrices.

### DESCRIPTION :

Le malus annuel est très restreint et donc peu incitatif. Aussi le gouvernement a annoncé en octobre 2011 le déclenchement du malus annuel à partir de 190 g d'émission par kilomètre (au lieu de 245g/km actuellement).

## Programme d'action pour l'efficacité énergétique dans l'artisanat – 2011

### → Conclusion :

Ces différentes mesures ont pour principal objectif d'atteindre ou de dépasser à l'horizon 2020 les 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique du pays.

La principale action concernant l'aide financière aux TPE est très importante. En effet, celle-ci devra permettre d'enclencher le processus d'amélioration de l'efficacité énergétique des Très Petites Entreprises trop souvent oubliés.

Ces quelques mesures impactantes pour les différents métiers de l'artisanat sont à prendre en compte immédiatement et à diffuser auprès des artisans.

Pour visualiser le programme d'action au complet voici un lien qui vous permettra de le télécharger.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2011-12-16\\_Programme\\_d\\_actions.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2011-12-16_Programme_d_actions.pdf)

**Si vous le souhaitez, ou pour toute question, vous pouvez vous rapprocher du CNIDEP au 03.83.95.60.88.**